



APPEL D'OFFRES PUBLIC

Nom du projet : Mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PI)

N° de dossier : MRC-2022-01

Propriétaires : MRC de L'Érable
1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7

La MRC de L'Érable demande des offres de services professionnels pour réaliser en version définitive jugée conforme par le Ministère des Transports, la mise à jour de son plan d'intervention en infrastructures routière locales (avril 2015).

Documents disponibles :

Toutes personnes ou toutes sociétés doivent se procurer les documents d'appel d'offres et devis par le biais du système électronique d'appels d'offres (SÉ@O) à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca>

Objet du Contrat

La MRC souhaite obtenir des soumissions afin de produire, pour le compte et à la satisfaction de la MRC, en définitive jugé recevable par le ministère des Transports du Québec (le « MTQ »), son second **Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PI)** à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures.

La réalisation du Projet se fera en formule contrat, ce qui signifie que la totalité des travaux sera réalisée par l'Adjudicataire à la suite de l'appel d'offres.

La démarche proposée par le MTQ pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales est la suivante :

- Étape 1 : Description du réseau routier
 - Description de l'ensemble des routes locales de niveaux 1 et 2 (voir l'inventaire des routes locales de niveaux 1 et 2 fourni par le Ministère qui présente l'étendue du réseau admissible).

- Étape 2 : Élaboration d'un profil socio-économique
 - Ce profil doit porter sur les pôles économiques, touristiques et récréatifs qui sont générateurs de déplacement.
- Étape 3 : Identification des routes prioritaires
 - Étape consistant à identifier une proportion de 20 à 25 % de routes locales de niveaux 1 et 2 désignées comme étant prioritaires et stratégiques pour la vitalité socio-économique du territoire.
- Étape 4 : Bilan de l'état du réseau routier
 - Auscultation de 100% des chaussées (pavées et gravelées), inspection de tous les ponceaux ainsi que tous les autres types d'actifs routiers tel que les glissières de sécurité, la signalisation, le marquage et l'éclairage.
 - Collecte et interprétation des caractéristiques dans le cadre de la stratégie d'intervention ainsi que les données descriptives relatives aux les chaussées pavées, les chaussées gravelées et les ponceaux.
- Étape 5 : Élaboration de la stratégie d'intervention
 - La stratégie d'intervention est élaborée en vue d'optimiser les investissements consacrés à l'entretien et à l'amélioration des routes prioritaires déterminées à l'étape précédente.
- Étape 6 : Estimation préliminaire des coûts d'intervention
 - Procéder à l'estimation préliminaires des coûts de chacune des interventions et la somme de ces coûts doit correspondre au budget requis pour réaliser les types d'interventions aux années ciblées par les municipalités.
- Étape 7 : Élaboration du plan d'intervention
 - De façon générale, la réalisation du plan exige d'intégrer tous les éléments documentés aux étapes 2 à 6.

Garantie :

Aucune garantie de soumission n'est requise pour ce projet, mais une garantie d'exécution du contrat sera requise.

Présentation et dépôt des soumissions

Les soumissions doivent être présentées sur les formulaires du présent appel d'offres et être accompagnées des documents requis. La soumission doit être présentée dans les deux (2) enveloppes. Celles-ci doivent être cachetées et distinctes, portant les mentions respectives suivantes :

- N° 1 Offres de service
- N° 2 Offres de prix

L'enveloppe n° 2 doit être insérée dans l'enveloppe n° 1.

En déposant sa soumission, le Soumissionnaire accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres.

Admissibilité à soumissionner

Le présent contrat est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). L'établissement est l'endroit où le fournisseur exerce des activités de façon permanente; il est accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regroupe une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution du mandat pour lequel la MRC entend attribuer un contrat.

Système de pondération et d'évaluation des soumissions

Les soumissions seront évaluées suivant un système de pondération et d'évaluation en deux étapes selon un rapport qualité/prix.

Le plan de travail détaillé qui sera soumis dans le cadre de la soumission doit être approuvé par le Ministère des Transport (MTQ) préalablement à l'adjudication du contrat. Il s'agit d'un élément de conformité qui, en cas de défaut d'être respecté, entraîne le rejet automatique de la soumission tel que précisé au présent document d'appel d'offres.

La MRC est soumise aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'adjudication de contrats municipaux. Une présentation de ces dispositions peut être consultée sur le site Web du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitations (MAMH) :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle/gestion-contractuelle/>

Réception et ouverture des soumissions

Les soumissions devront être remplies sur le bordereau préparé à cet effet et nous parvenir dans une enveloppe cachetée et identifiée « **MRC-2022-01 – Mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PI)** ».

Les soumissions seront reçues :

Endroit : Bureau de la MRC de de L'Érable
1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7
Heure : avant **10h00**, heure officielle du CNRC
Date : **27 juin 2022**

Les enveloppes **N° 1 Offres de service** seront ouvertes publiquement à l'endroit, à l'heure et à la date indiquée ci-dessus. À cette étape, seulement le nom des Soumissionnaire sera dévoilé.

La MRC de L'Érable ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Elles ne s'engagent à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Plessisville ce 3^{ième} jour de juin 2022

Kaven Massé, Ing., M. Ing., PMP, directeur du service d'ingénierie de la MRC de L'Érable